

Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

Suivi de la répartition de la Loutre d'Europe

Secteur Franche-Comté

Protocole de prospection

Le protocole de prospection suit la méthode d'inventaire standard préconisée par le Groupe Loutre International de l'UICN, qui est une méthode standardisée et reproductible. La mise en place de cette méthode permet de suivre la répartition de l'espèce et son évolution dans le temps, et de comparer les résultats à d'autres territoires sur lesquels la même méthodologie a été mise en place. Le protocole a été adapté au contexte de Bourgogne-Franche-Comté où la loutre est en phase de recolonisation avec de faibles effectifs. Pour cela, le nombre de points d'échantillonnage a été augmenté.

Note au second semestre 2021

Suivant les préconisations du Plan Régional d'Actions et du fait de l'absence actuelle d'indices de présence de la loutre d'Europe en Franche-Comté, la LPO n'impose pas la réalisation du protocole de recherche d'indices détaillé ci-dessous sur le secteur franc-comtois.

Il est demandé aux observateurs souhaitant effectuer un suivi de contrôler à minima les points stratégiques de marquage de la loutre dans la maille choisie (ponts, confluences, etc.) et, si possible, de prospecter un linéaire de berge à partir de ces points.

Ceci n'empêche pas bien sûr les observateurs qui le souhaitent d'effectuer le suivi protocolé complet décrit ci-après.

OÙ ?

- Au sein de **mailles 10x10 km** du réseau Lambert 93, sur des **cours d'eau de plus de 1 mètre de largeur, des étangs, lacs, grands réservoirs** : choix de **7 points** répartis de façon la plus homogène possible dans la maille. Ces points de début de prospection seront choisis de préférence sur **des ponts, des confluences ou digues d'étangs**, qui sont des **lieux stratégiques** pour le marquage territorial des loutres. Il faudra veiller à choisir des points relativement faciles d'accès et faciles à identifier même pour des personnes n'étant pas équipées d'un GPS. Les points seront choisis en dehors des agglomérations pour éviter les problèmes d'accès à des propriétés privées.

COMMENT ?

- Prospection de **600 m de rives** à partir de chaque point choisi, **d'un seul côté OU 300 m de part et d'autres du point**. La portion de rive prospectée devra être répertoriée et devra être **la même à chaque passage** (rive droite ou gauche, vers l'amont ou l'aval ou les deux).
- Inspecter les abords du cours d'eau ou du point d'eau sur une bande de quelques mètres, être attentifs :
 - ✓ Aux **bancs de vase et de sable pour les empreintes** (notamment sous les ponts où les empreintes se conservent longtemps)
 - ✓ Aux **promontoires où peuvent être déposées les empreintes** lors du comportement de marquage territorial : souches, rochers, touffes d'herbes, troncs d'arbres à terre, bords de murets, de passerelles, banquettes latérales sous les ponts, grosses racines, au niveau des confluences et des méandres etc.
- + La maille est notée **positive** dès qu'un indice de présence est découvert. Afin d'avoir davantage de données et éventuellement une représentation plus fine de l'utilisation du territoire par la Loutre, **4 points de prospection devront être, au minimum, réalisés par maille, même en cas de découverte d'indice**. Si découverte sur l'un ou plusieurs de ces 4 points, il ne sera toutefois pas nécessaire de réaliser les 7 points.
- Si les 7 points sont prospectés sans qu'aucun indice de présence ne soit découvert, la maille est notée **négative**.

QUOI ?

- Recherche d'indices de présence :
 - ✓ Les **épreintes** (excréments de la loutre)
 - ✓ Les **empreintes de pas**
 - ✓ Les **taches d'urine**
 - ✓ Les **restes de repas**

QUAND ?

- La période de prospection à privilégier est **d'octobre à fin avril**. Durant cette période, le comportement de marquage est accru et la visibilité est meilleure grâce à la l'absence de végétation.
- Réaliser **au moins un passage par an**.
- **Eviter** de prospecter **après une période de fortes pluies** car les épreintes risquent d'avoir disparues.

IMPORTANT - Conditions nécessaires pour la validation des observations

Pour tout indice découvert, les éléments suivants doivent être transmis lors de la saisie de la donnée :

- **Photographies**

Des **photographies des indices et du milieu environnant** où l'indice a été trouvé devront être prises. Dans le cas **d'empreintes**, il est indispensable de prendre la photographie avec **un objet à côté permettant de rendre compte de l'échelle** : un décimètre ou autre objet usuel (pièce de monnaie, ..)

- **Prélèvements**

Le prélèvement des épreintes peut être réalisé suite à la prise d'une photo, et mise dans un pilulier ou sac de congélation pour transmission à la LPO BFC. Afin de limiter la perturbation du comportement de marquage, la moitié de l'épreinte trouvée sera prélevée. Le prélèvement devra contenir les éléments suivants :

- **Numéro de prélèvement** (à indiquer lors de la saisie de la donnée sur la base, voir ci-dessous)
- **Numéro de la maille 10x10km**
- **Commune**
- **Lieu-dit**
- **Cours d'eau**
- **Date**
- **Observateur(s)-trice(s)**

SAISIE DES DONNEES

Les observations positives comme négatives effectuées en FC doivent être saisies dans la base de données de la LPO BFC (<http://franche-comte.lpo.fr/>) en respectant ces critères :

- Saisie en **localisation précise**
- Dans le champ « **Condition d'observation** » : indiquer « **Observation indirecte** » si observation d'indices de présence et indiquer **au moins 1 individu**.
- Dans le champ « Remarque », indiquer « **Suivi PRA loutre + maille n°xxx** »

Pour des observations effectuées en Bourgogne, vous pouvez contacter la Société d'histoire naturelle d'Autun, animatrice du PRA sur le secteur bourguignon (voir contact à la fin de ce document).

COMMENT PARTICIPER ?

Pour choisir la ou les mailles à prospecter, veuillez cliquer sur le lien suivant pour visualiser les mailles 10x10km disponibles sur une carte interactive et nous indiquer le numéro de celle(s) que vous souhaitez suivre (cliquez sur les mailles pour voir apparaître leur numéro) : <http://u.osmfr.org/m/658592/>

Les mailles prioritaires à la prospection sont affichées à titre indicatif, définies selon les portes d'entrée probables de la Loutre et les observations validées ou suspectes historiques. Les mailles non prioritaires peuvent bien sûr être prospectées.

Une cartographie zoomée sur la ou les mailles choisie(s) vous sera ensuite envoyée pour la réalisation de vos prospections.

**Un grand merci à toutes et à tous pour votre contribution et bonnes
prospections !**



©Saxifraga-Mark Zekhuis

Contact en Franche-Comté :

LPO Bourgogne-Franche-Comté

Ondine Dupuis

ondine.dupuis@lpo.fr

03 81 50 59 53 / 06 46 13 58 33

Contact en Bourgogne :

Société d'Histoire Naturelle d'Autun –
Observatoire de la Faune de Bourgogne

Damien Lerat

damien.lerat@shna.fr

Animation du PRA BFC Loutre d'Europe :



Agir pour
la biodiversité



Coordinateur du PRA BFC Loutre d'Europe :



Financeurs :

